

United Nations

Nations Unies

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/299/Rev.1 Corr.2  
16 novembre 1948

FRENCH ONLY

Troisième session

Dual distribution  
-----

TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Récapitulation des amendements à l'article 22 du projet de  
Déclaration (E/800)

Par suite d'une erreur de mise en page, les quelques lignes suivantes manquent au sommet de la page 2 du document A/C.3/299/Rev.1:

"Cuba (A/C.3/232)

Dissocier et amender comme suit:

a) Droit à la santé et au bien-être

Article N°

Toute personne a droit à ce que sa santé soit préservée par des mesures d'hygiène et des mesures sociales..."